



Vente suite à succession et plus value

Par **Koolye**, le **25/06/2018 à 20:31**

Bonsoir,
Nous sommes 4 et avons fait une déclaration de succession pour l'appartement de notre père estimé par agence à 200 000€ en décembre 2016.
Nous avons indiqué à la notaire que le bien se vendrait plus cher en mai 2018 et elle nous a indiqué qu'il y aurait une plus value.
Nous avons donc signé un compromis de 262 000€ (à déduire 18 500€ de frais d'agence).
D'après mes recherches, nous aurions pu faire une déclaration rectificative avant la signature du compromis.
1 Pourriez-vous m'indiquer si oui et si non de combien sera la plus value?
2 Pourriez-vous également m'indiquer si cela aura un impact sur l'impôt sur le revenu (plus value vente immobilière)?
3 Peut-on contester une plus value sachant que le bien n'a pas été sous-évalué car estimation par agence?
Vous en remerciant par avance.

Par **Visiteur**, le **26/06/2018 à 14:16**

Bjr
Attention, aux 200.000 € d'acquisition, il faut ajouter les frais d'acquisition : droits d'enregistrement, frais de notaire... Ces frais d'acquisition augmentent la valeur vénale mentionnée dans l'acte.
2/ L'impôt n'est pas à payer avec l'IRPP, il est payé en une seule fois par le vendeur, le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire. C'est d'ailleurs ce dernier qui récolte l'impôt pour le compte du Trésor Public.
3/ je ne comprends pas bien !!!

Par **goofyto8**, le **26/06/2018 à 15:00**

bonjour,
3) Peut-on contester une plus value sachant que le bien n'a pas été sous-

évalué car estimation par agence? [/citation]rnIl n'y a pas à contester la plus-value puisqu'au moment de la succession vous avez fait une déclaration de valeur du bien de 200 000 euros, que le notaire l'a transmis au fisc et que le fisc l'a accepté tel que.rnSi, maintenant, vous vendez le bien à 262 000 euros, le notaire va calculer si oui ou non, il y a eu une plus-value entre 2016 et 2018 ; et dans ce cas, il retiendra l'impôt sur la plus-value,e directement sur la somme qui vous reviendra.